



Compte-Rendu du Conseil Municipal Séance du 15.12.2020

L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 18 heures

Le Conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 10 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Bernard Yagues, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles en vigueur, sans public, non autorisé à y assister.

17 présents : Mrs Yagues Bernard, Le Pallec Michèle, Bellaïla Lounès, Lafont Sandrine, Brach Thierry, Zindel Marc, Le Pallec Yves, Baraillé Jacques, Calmel Yolande, Crouzal Renée, Saury Hugues, Moréno Amélie, Geenen Julie, Conte Yoann, Raynaud Lise, Barthès Fabien, Brau Tiphanie.

2 absents ont donné leur procuration :
Monsieur David Arnal à Madame Sandrine Lafont,
Madame Ghislaine Minotti à madame Michèle Le Pallec.

Total des membres présents : 17 sur 19
Total des membres représentés : 19 sur 19

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur Le Président déclare la séance ouverte à 18 heures.

Il demande à l'Assemblée de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.

Madame Michèle Le Pallec a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées. (art 5 Loi du 5 avril 1884)

Monsieur Thierry Brach, adjoint, procède à la lecture du procès-verbal du 6 novembre dernier.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Thierry Brach et soumet ce procès-verbal au vote :

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire commence l'ordre du jour :

Point n°1 : Lancement d'une consultation pour l'aménagement de la Place Jeanne d'Arc

La commune souhaite lancer la consultation pour l'aménagement de la Place Jeanne d'Arc, située dans le cœur du village.

Madame Lise Raynaud ayant demandé à consulter le plan, celui-ci lui est présenté.

Monsieur le Maire précise que ce projet a été signé il y a 15 ans par Monsieur Destrem, Maire de la précédente mandature et que la dernière maison très délabrée a été acquise par la Mairie, pour un euro symbolique, en novembre dernier.

Compte tenu de l'étroitesse des rues menant à ce quartier, il s'agit de procéder à une déconstruction et non à une simple démolition ; ces travaux amèneront une meilleure accessibilité à cette place, notamment pour les pompiers.

Le montant des travaux avec la maîtrise d'oeuvre s'élève à 125 000 euros hors taxe, et le montant des subventions pour ce projet est de 58 395 euros.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

Adoptée à l'unanimité.

Point n°2 : Location de véhicules pour le service technique

La municipalité souhaite renouveler petit à petit sa flotte de véhicules et privilégier une location de deux véhicules électriques soit :

-la Renault Kangoo Z.E avec un premier loyer majoré de 4192,22 euros hors taxe, puis un loyer de 302,98 euros hors taxe pendant 60 mois,

-la nouvelle ZOE avec un premier loyer majoré de 5022,27 euros hors taxe, puis un loyer de 397,55 euros hors taxe pendant 60 mois.

Monsieur Yoann Conte demande où seront rechargés les véhicules.

Monsieur Le Maire lui répond que deux bornes électriques seront installées au dépôt de la Mairie et que le personnel intéressé a été informé de ce changement.

Madame Lise Raynaud demande quel est l'avantage d'une location par rapport à un achat.

Monsieur Le Maire lui répond que la batterie représente les deux tiers de l'achat de la voiture alors que dans l'option d'une location la batterie est prise en charge.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

Adoptée à l'unanimité.

Point n°3 : Achat d'un véhicule pour le service technique

La commune souhaite acquérir un véhicule en remplacement d'un camion très ancien et coûteux en réparations.

Nous avons reçu trois propositions :

-IVECO DAILY pour un montant de 29300 euros hors taxe,

-RENAULT MASTER pour un montant de 24 700 euros hors taxe,

MERCEDES FUSO pour un montant de 27 900 euros hors taxe.

-Monsieur Yoann Conte demande pourquoi ne pas voir chez Citroën et Peugeot.

Monsieur Le Maire lui répond que ces concessionnaires ne font pas de véhicules à roues jumelées.

Monsieur Le Maire propose l'achat du Renault Master au garagiste Alexandre de Rieux et soumet cette proposition au vote :

Adoptée à l'unanimité.

Point n°4 : Avance de subvention à la Médiathèque -Bibliothèque

La médiathèque nous a fait part de son souhait du versement d'une partie de la subvention en début d'année 2021 pour un montant de 7500 euros en vue du bon fonctionnement de l'Association.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Adoptée à l'unanimité.

Point n°5 : Maintenance Annuelle Informatique

Deux entreprises informatiques de Rieux ont été sollicitées par la Mairie : Clean Ordi et LDV Multimédia.

Les devis concernent 2 contrats et sont les suivants :

- 1) Un contrat comprenant les 8 postes informatiques de la Mairie et les 27 postes des 2 écoles :

-devis Clean Ordi : 7 560 euros par an sans durée plafonnée,

-devis Ldv Multimédia : 2880 euros avec durée plafonnée à 12 heures au delà desquelles le coût de l'heure passe à 48 euros

2) Un contrat comprenant les 7 postes informatiques de la Bibliothèque et Médiathèque :

-devis Clean Ordi : 1 512 euros par an sans durée plafonnée,

-devis Ldv Multimédia : 600 euros avec durée plafonnée à 2 heures d'intervention au delà desquelles le coût de l'heure passe à 48 euros.

Bien que le coût de Clean Ordi paraisse plus élevé, celui de Ldv Multimédia déplafonné sur l'année s'avère d'un montant conséquent.

Afin de tester les deux possibilités, Monsieur Le Maire propose de scinder cette maintenance en deux :

Clean Ordi pourrait prendre en charge les postes informatiques de la Mairie et des Ecoles et Ldv Multimédia la charge de la Bibliothèque -Médiathèque.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Adoptée à l'unanimité.

Point n°6 : Plaquette des Commerçants

La Municipalité souhaite actualiser les encarts publicitaires des commerçants Mérinillois. Il leur est proposé une participation annuelle de 20 euros accompagnée d'une convention à signer et d'un bon de commande.

Le but est de réaliser une plaquette format A3 recto verso, comprenant les cartes de visites des commerçants. Ce document sera édité en une seule fois et distribué en début d'année à chaque foyer ainsi qu'aux nouveaux arrivants.

Monsieur Yoann Conte demande combien de demandes ont été réceptionnées.

Madame Rose Marie Garcia, secrétaire, lui répond que nous avons actuellement reçu 28 demandes sur 33 commerçants et artisans contactés.

Monsieur Yoann Conte regrette que nous n'ayons pas proposé la gratuité pour cette publication.

Monsieur Le Maire lui répond que le tarif de cette publication, qui était bien plus onéreux les années précédentes, reste très modéré et doit néanmoins s'appliquer pour le principe.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Adoptée à l'unanimité.

Point n°7 : Régies

Par suite de la fermeture de la perception de Peyriac-Minervois, la municipalité souhaite restructurer les régies dont elle assure la gestion.

La régie « vacation funéraire » sera clôturée au 31.12.2020, l'habilitation du corbillard ayant expiré et les souscriptions de contrats obsèques se généralisant auprès de l'entreprise Estalles.

Madame Yolande Calmel demande qui prend en charge l'enterrement des indigents.

Monsieur Le Maire lui répond que c'est la commune.

Monsieur Le Maire précise que les régies « droit de place » et « droit de publication » vont fusionner et s'intituler « Régie marché ». En outre, les Régies « Vente d'Eau » et « Vente de Carte d'Eau » fusionneraient pour s'intituler « Régie Eau ».

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Adoptée à l'unanimité.

Point n°8 : Questions diverses

Monsieur Jacques Baraillé ayant préalablement posé la question sur l'avancement de l'achat des immeubles du Crédit Agricole et de Monsieur Gabriel Coscullela,

Monsieur Le Maire lui répond qu'une estimation est en cours auprès de la responsable des Domaines qui nous communiquera son résultat prochainement.

Madame Lise Raynaud remercie la municipalité pour la mise en place du nouveau site Web de la Mairie mais précise que quelques informations ne sont pas à jour.

Madame Sandrine Lafont lui répond que le site vient d'être installé et que cette mise à jour est en cours. Madame Michèle Le Pallec précise, en outre, que les procès-verbaux du Conseil Municipal sont régulièrement publiés sur ce site.

Monsieur Le Maire signale la mise en place, pour les administrés, de l'application « panneau pocket » sur leur smartphone, application offerte par la Municipalité, à l'instar d'autres communes voisines comme Azille, la Redorte, Peyriac etc.,,

Il s'agit d'un moyen de communication supplémentaire mis à disposition de la population pour mieux l'informer des événements survenant dans le village.

Le flyer expliquant sa mise en route sera distribué avec notre journal trimestriel en début d'année prochaine.

Madame Lise Raynaud confirme que c'est une bonne démarche, surtout pour les personnes habitant en périphérie du village qui n'entendent pas correctement les annonces faites au haut-parleur.

Monsieur Marc Zindel, initiateur de cette application, explique que nous avons opté pour ce service parmi d'autres propositions, du fait de sa facilité d'installation et de son adoption par les communes environnantes.

Madame Tiphonie Brau intervient pour signaler que le sapin mis à disposition de la population dans son quartier a bien été décoré par les riverains mais s'est retrouvé dépouillé de toutes ses guirlandes et boules dès le lendemain. Elle suggère l'installation de caméras de surveillance.

Monsieur Le Maire lui répond que l'équipe municipale était bien consciente du risque de vandalisme en mettant en place ces sapins mais qu'il n'est pas possible de mettre des caméras partout pour dissuader les incivilités, souvent causées par des enfants mineurs.

Monsieur Le Maire informe que le cambriolage de la maison Vassal par des mineurs, deux mois auparavant, a finalement été classé sans suite.

Il donne également une autre information concernant un projet de cuisine centrale destiné aux

cantines des écoles, collège et maison de retraite, qui serait susceptible d'être envisagé lors du réaménagement de la ZAC du « Haut Minervoise » située sur les communes de Rieux et Peyriac.

Monsieur Fabien Barthès demande où en sont les projets au Stade des Lions.

Monsieur Le Maire lui répond que le terrain de tennis sera réaménagé en vue d'un terrain destiné au vélo cross. .

Monsieur Fabien Barthès suggère que le nom de Marcel Rainaud soit donné à une rue ou une place de Rieux.

Monsieur le Maire répond qu'il prend note de cette proposition.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisée, la séance a été levée à 19 heures.

Fait en Mairie, le 17 décembre 2020

Le Maire, Bernard Yagues

